



## COMMISSARIAT GENERAL

-----  
Commissariat des Douanes  
et Droits Indirects  
-----

N° 006/2025/OTR/CG/CDDI

### **AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES (COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)**

-----

Le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale organise la 4<sup>e</sup> édition du Marché International de l'Artisanat du Togo (MIATO), du 23 avril au 04 mai 2025 au Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF).

A cet effet, j'invite les opérateurs économiques exposants sur le site de la Foire TOGO 2000 (Centre Togolais des Expositions et Foires) à suivre la procédure douanière ci-après pour toutes leurs opérations d'importation :

- acheminement des marchandises sur le site de la Foire TOGO 2000 par déclaration de transit national (IM8) avec émission du T1 par les bureaux d'entrée ;
- prise en charge par la cellule douanière installée sur le site de la Foire après apurement du T1 ;
- levée de la déclaration IM5 (50.00 000) dans le code TG129 de la Foire ;
- à la fin de la Foire, régularisation des déclarations IM5 pour les marchandises mises à la consommation dans les conditions suivantes :
  - 0% de la valeur en douane pour les produits artisanaux originaires de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
  - 7% de la valeur en douane pour les produits originaires agréés de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
  - 23% de la valeur en douane pour les produits originaires non agréés de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
  - 28% de la valeur en douane pour les produits tiers, à l'exception des véhicules automobiles et motocycles.

Les marchandises n'ayant pas été vendues sur le site de la Foire seront renvoyées aux bureaux de sortie à travers une déclaration IM8 (8050) avec émission du T1. Elles peuvent alors faire objet d'une déclaration :

- de mise à la consommation (40.00 000) ;
- de réexportation (30.00 000) ;
- d'entrée en entrepôt (70.00 000) ;
- d'entrée en MAD (77.00 000).

Je compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé, le 23 avril 2025

Le Commissaire Général p.i

**Philippe Kokou B. TCHODIE**